ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Instruction des autorisations environnementales pour les projets éoliens

Question orale n° 787

Texte de la question

Mme Ingrid Dordain attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur le développement éolien dans la Somme. Le département est actuellement le plus avancé en matière d'installation d'éoliennes, ce qui lui permet de concourir aux objectifs de production d'énergie renouvelable du pays. S'il est évident que certaines parties du territoire sont déjà très largement pourvues en installations et ne sauraient accueillir en nombre de nouvelles éoliennes, ce constat ne saurait s'appliquer de manière uniforme sur l'ensemble du département. Certaines communes et intercommunalités se montrent encore volontaires pour accueillir des machines et des enquêtes publiques trouvent une issue favorable en l'absence de contestation de la part des riverains. Pourtant, les services de l'État semblent délivrer de façon récurrente des refus d'autorisation environnementale pour les nouveaux projets, sur la seule base d'une supposée saturation du territoire. Les opposants, bien organisés dans la région, se prévalent d'ailleurs dans la presse locale du soutien du préfet pour systématiser ces refus. Elle lui demande de confirmer que l'instruction des autorisations environnementales pour les projets éoliens dans la Somme doit se faire au cas par cas, sur la base de la législation en vigueur, et non répondre à l'application d'une doctrine uniforme anti-éolienne qui ne peut être que fragile juridiquement et aller à l'encontre des objectifs politiques définis par le Gouvernement et la représentation nationale.

Données clés

Auteur : Mme Ingrid Dordain
Circonscription : Somme (2e circonscription) - Renaissance
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 787
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Industrie et énergie
Ministère attributaire : Industrie et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 mai 2024
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 mai 2024
Question retirée le : 4 juin 2024 (Retrait à l'initiative de l'auteur)